

Clermont l'Hérault,
Le 23 décembre 2010.



**Communiqué de presse
du Président de la Communauté de communes du Clermontais**

Les récents commentaires de certains opposants au projet de ZAC de la Salamane sur CLERMONT L'HERAULT, publiés dans l'édition du Dimanche 19 décembre dernier de Midi Libre m'amènent à réagir et à vous transmettre la présente mise au point.

Le tribunal administratif de MONTPELLIER a, par un jugement du 17 décembre 2010, annulé la décision du Président de la Communauté de communes du Clermontais de signer avec la société SYSTEME U SUD le protocole d'accord en date du 25 septembre 2009 par lequel ces deux parties se sont fixées des objectifs concernant l'implantation d'une base logistique sur le site de la Salamane.

Un de ces objectifs, portant sur une éventuelle augmentation des taux d'imposition de la Communauté de communes d'ici à la fin du mandat en 2014, a été attaqué et a entraîné la décision du juge administratif.

Je tiens à préciser tout d'abord que ni le protocole d'accord avec SYSTEME U SUD, ni la délibération du Conseil communautaire approuvant ce contrat n'ont été annulés par le tribunal administratif, et restent donc opposables.

De même, ce jugement n'a aucun effet sur le fond du dossier. La société SYSTEME U SUD poursuit son projet d'implantation sur CLERMONT L'HERAULT et la Communauté de communes continue dans sa démarche de création de la ZAC de la Salamane, en coopération étroite avec la Commune de CLERMONT L'HERAULT.

Pour ce projet j'ai obtenu l'accord de tous les maires de la Communauté de Communes du Clermontais ainsi que l'accord de la majorité des 64 Conseillers communautaires (3 votes contre et 4 abstentions).

L'action contentieuse des opposants à ce projet ne fait que renforcer ma détermination à mener à bien ce dossier, porteur d'enjeux majeurs en terme d'emploi, de développement économique et de croissance pour le Clermontais et le Cœur d'Hérault.

Alain CAZORLA,

Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Conseiller général,

Maire de CLERMONT L'HERAULT ;